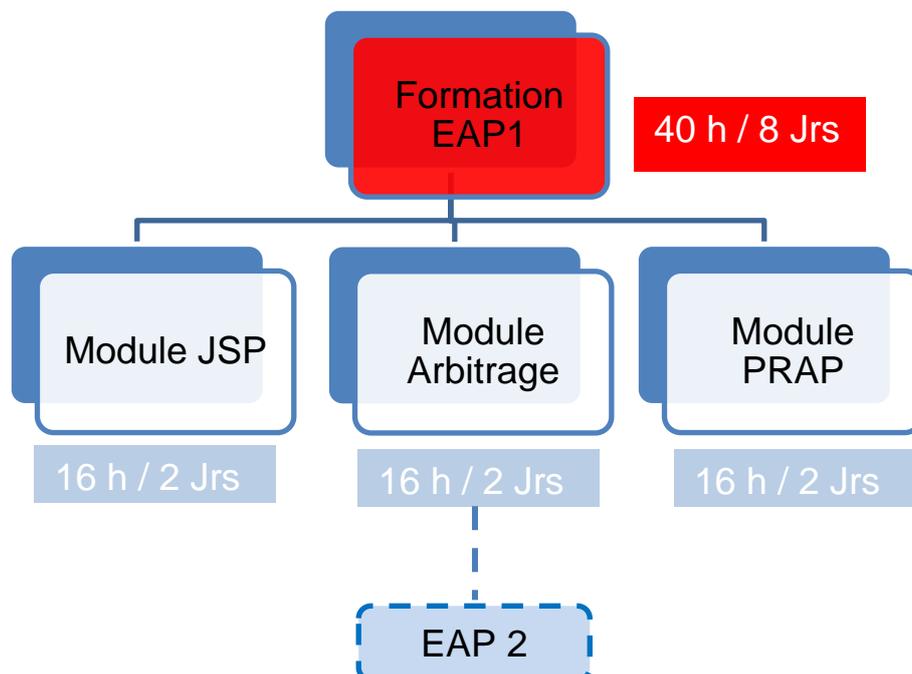


RIOFE EAP 1

Activité Opérateur Encadrement des Activités Physiques

EAP1



	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020



REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS

Création :
Oct. 2020

Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1

Mise à jour :
30 Nov. 2020

LISTE DES DESTINATAIRES

DIFFUSION INTERNE		
	Pour action (papier)	Pour information (mail)
Directeur départemental		x
Directeur départemental adjoint		x
Chefs de pôle		x
Médecin chef SSSM	x	
EAP3 et EAP2	x	
Concepteurs	x	
GFDC	x	
ENASIS		x

DIFFUSION EXTERNE		
	Pour action	Pour information
CTZ EAP		x

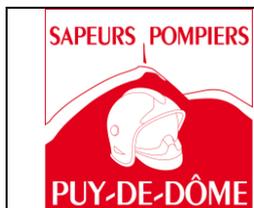
CONCEPTION

Rédacteurs :

Concepteurs, groupe de travail EAP zonal

Validation :

- Comité pédagogique :
- Chef groupement formation sport :
- Instances :



REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS

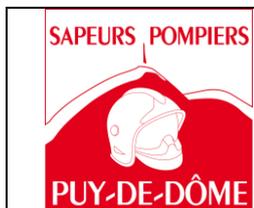
Création :
Oct. 2020

Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1

Mise à jour :
30 Nov. 2020

SUIVI DES MODIFICATIONS DU REFERENTIEL

Date	N° de version	Impact	Visa CTD EAP	Visa Chef GFDC	Visa DDSIS
15/09/2020	1.0	Création du document			
27/10/2020	1.2	Validation en réunion Zonale			
30/11/2020	2	Mise à jour document version SDIS 63			



REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS

Création :
Oct. 2020

Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1

Mise à jour :
30 Nov. 2020

SOMMAIRE

LISTE DES DESTINATAIRES.....	3
CONCEPTION.....	3
SUIVI DES MODIFICATIONS DU REFERENTIEL.....	4
SOMMAIRE.....	5
GLOSSAIRE.....	7
TEXTES DE RÉFÉRENCE.....	8
RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION.....	9
1. Objectif de la formation :.....	9
2. Missions du cadre d'emploi :.....	9
3. Conditions d'accès à la formation.....	9
4. Durée de la formation :.....	10
5. Déroulement de la formation :.....	10
6. Encadrement de la formation :.....	11
6.1. Equipe pédagogique.....	11
6.2. Stagiaires.....	11
7. Tableau activité/compétences/savoir-agir :.....	12
RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ÉVALUATION.....	14
1. Modalités d'évaluation :.....	14
2. Objectifs de l'évaluation :.....	16
3. Grille d'évaluation : Compétences dans le domaine de l'EAP1.....	16
4. Modalités de certification :.....	19
4.1. Commission :.....	19
4.2. Gestion des échecs :.....	19
DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES.....	20
1. Livret de suivi individuel → Lien ENASIS.....	20
2. Fiche d'évaluation formative des compétences.....	23
3. Diplôme EAP1.....	24

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

GLOSSAIRE. (à compléter)

APC : Approche Pédagogique par les Compétences.

APP : Atelier Pédagogique Personnalisé.

ACC PRO : Accompagnateurs de proximité

CIS : Centre d'incendie et de secours

FOR ACC : Formateurs Accompagnateurs

ENASIS : Environnement Numérique d'apprentissage pour les services d'incendie et de secours

FOAD : Formation Ouverte à Distance

GFDC : Groupement Formation Développement des Compétences

MSP : Mise en Situation Professionnelle.

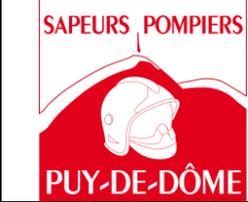
RNAC : Référentiel National Activité et Compétences

RIOEF : Référentiel Interne d'Organisation et d'Évaluation des Formations

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours.

SPV : Sapeurs-Pompiers Volontaires

SSSM : Service de Santé et de Secours Médical.

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

TEXTES DE RÉFÉRENCE

1. Arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers du 22 août 2019
2. Référentiel national d'activités et de compétences de formation ; de certification du conseiller des activités physiques sapeurs-pompiers (EAP) édités par la DGSCGC du 6/12/2013

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION

1. Objectif de la formation :

L'opérateur en encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers a pour mission de mettre en œuvre le programme de santé sécurité par l'activité physique à partir d'une programmation pré établie, d'animer les séances d'activité physique en binôme avec la hiérarchie et d'assister l'éducateur dans le suivi de la condition physique des sapeurs-pompiers.

2. Missions du cadre d'emploi :

Les missions se déclinent en cinq activités principales :

- L'application du programme de santé sécurité par l'activité physique à partir d'une programmation pré établie par l'éducateur sous l'autorité du chef de centre,
- L'animation des séances d'activité physiques dans le respect des règles de sécurité,
- La mise en œuvre des installations et matériels requis et adaptés,
- Le compte rendu régulier à l'éducateur et à la hiérarchie de la mise en œuvre du programme,
- L'assistance de l'éducateur dans la mise en œuvre des indicateurs de la condition physique.

Outre les connaissances théoriques et techniques acquises au cours de la formation, l'EAP1 doit développer les qualités humaines suivantes : esprit de cohésion, rigueur, dynamisme, efficacité.

3. Conditions d'accès à la formation

Le stagiaire doit :

- Être titulaire pour les SPP et avoir terminé sa période probatoire pour les SPV
- Être apte pour toutes les missions opérationnelles
- Avoir atteint le niveau standard aux ICP lors du test de pré sélection
- Proposer sa candidature à l'aide d'une lettre de motivation ou d'une demande de stage
- Présenter sa candidature et ses motivations pour intégrer la filière EAP lors d'un entretien
- Être inscrit sous couvert de son chef de centre.
-

Le formateur doit :

- être sapeur-pompier professionnel ou volontaire
- être formateur-accompagnateur ou accompagnateur de proximité
- être à jour des FMPE EAP
- être apte médicalement.

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

4. Durée de la formation :

Le volume horaire total peut être modifié en fonction de la progression des stagiaires. La durée de la formation est estimée à **40 heures**.

L'équipe pédagogique bénéficie d'une journée préparatoire en amont de la formation.

5. Déroulement de la formation :

La formation de « **EAP1** » comprend 40 heures de présentiel

Durant la formation en présentiel, les MSP représentent plus de 50% du temps de formation

Les MSP sont construites de façon à assembler les éléments de compétences permettant de tenir l'emploi. Les autres temps sont consacrés à la mise en œuvre d'ateliers pédagogiques personnalisés (APP) :

- cours présentiels, dématérialisés, plateforme formation...
- travaux en sous-groupes
- recherches et/ou travaux personnels
- temps d'échanges en entretien individuel ou collectif, réflexion personnelle, autoévaluation

J1	J2	J3	J4	J5
Organisation de la filière l'Activité Physique Compréhension de l'emploi Programme de santé et de prévention Interaction interservices Structuration type de séance Matériels Principes d'animation	Les indicateurs de la condition physique UV 1.2 Mises en situations des ICP et du PAO Protocoles Notes techniques Modes d'évaluation de la condition physique Saisie et suivi des ICP	Mises en situations pratiques et découvertes d'AP (ex : Pilate, stretching...) Risques liés à une mauvaise pratique	Mises en situations pratiques et découvertes d'AP (ex : Pilate, stretching...) et évaluation formative Bilan de séance, suivi et rapport annuel	Mises en situations pratiques et découvertes d'AP (ex : Pilate, stretching...) et évaluation formative



Possibilité d'une inter session après le jour 2

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

6. Encadrement de la formation :

6.1. Equipe pédagogique

L'action de formation se déroule sous la responsabilité d'un coordinateur de stage, qualifié formateur accompagnateur d'un niveau de responsabilité au moins équivalent à éducateur des activités physiques (EAP2).

Les périodes en présentiel sont encadrées par le coordinateur de stage désigné. Il peut solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

Elle est composée à minima d'un concepteur et encadrement d'une action de formation (CEAF) et formateur accompagnateur désigné par l'autorité d'emploi comme responsable pédagogique.

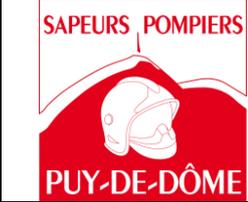
Le nombre de formateurs est dimensionné selon l'effectif des stagiaires à raison d'un formateur accompagnateur (ou accompagnateur de proximité à défaut) pour 4 stagiaires. Le tableau suivant présente la composition type de l'équipe :

	Opérateur en encadrement des activités physiques
	3 Formateurs max
Responsable pédagogique	EAP3 FOR ACC
Formateurs	2 EAP2 FOR ACC (ou ACC PRO à défaut)
Formateurs Spécialistes	SSSM, ingénieur sécurité santé au travail
Assistant	SP de garde
Evaluateur	Formateurs de la session

6.2. Stagiaires

L'effectif est de 12 stagiaires

La formation peut être annulée si le nombre de stagiaires ne permet pas un déroulé pédagogique cohérent. L'organisateur de la formation devra faire valider toute décision d'annulation par son supérieur hiérarchique et en concertation avec le chef GFDC.

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

7. Tableau activité/compétences/savoir-agir :

L'équipe pédagogique est libre d'organiser son stage en fonction des compétences des stagiaires et de leurs évolutions.

Le stage EAP 1 a pour objet de permettre à l'apprenant de :

1. **Savoir :** Connaître les bases de l'organisation des activités physiques au sein d'un SDIS.
2. **Savoir-faire :** Mettre en œuvre une séance d'activité physique préétablie.
3. **Savoir-être :** S'intégrer dans une filière spécialisée.

Ces savoirs sont complétés par les compétences associées suivantes :

4. Assurer l'encadrement d'une séance d'activités physiques, en binôme avec la hiérarchie, pour un groupe de sapeurs-pompiers, en fonction d'un objectif défini.
5. Mettre en œuvre les principes d'animation d'une séance d'activités physiques et de gestion de groupe.
6. Mettre en place et/ou utiliser et reconditionner les équipements adaptés par rapport aux objectifs de la séance et aux contraintes de sécurité
7. Participer à la mise en œuvre des indicateurs de la condition physique
8. Rendre compte à sa hiérarchie.



REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS

Création :
Oct. 2020

Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1

Mise à jour :
30 Nov. 2020

Compétences de l'EAP1

Les blocs de compétences sont issus du référentiel des activités et des compétences de l'encadrement des activités physiques des sapeurs-pompiers.

Activité relative à la conduite d'une séance d'activité physique et la mise en œuvre des ICP	
Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Animer une séance	<i>Animer les séances d'activité physique dans le respect des règles de sécurité prédéterminées</i>
	<i>Gérer la mise à disposition et l'installation des matériels requis ou adaptés</i>
B. Mettre en œuvre les ICP et PAO	<i>Installer le matériel nécessaire et à l'organisation des ateliers</i>
	<i>Veiller au respect des protocoles de réalisation</i>

Compétences transversales

Compétences transversales	
Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	<i>Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité</i>
	<i>Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions</i>
	<i>Contribuer au « bien vivre ensemble »</i>
	<i>Préserver le potentiel physique et psychologique</i>
B. S'impliquer dans son emploi	<i>S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances</i>
	<i>Rendre compte régulièrement à l'éducateur et à la hiérarchie à partir du premier niveau d'analyse de la mise en œuvre du programme</i>
C. Agir au sein d'un collectif	<i>S'intégrer au sein du collectif</i>
	<i>Travailler avec et pour le collectif</i>
	<i>Echanger et partager les informations</i>
	<i>Développer le collectif</i>
D. Maintenir en état les équipements et matériels	<i>Vérifier les équipements et matériels</i>
	<i>Assurer le reconditionnement des équipements et matériels après utilisation</i>

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

RÉFÉRENTIEL INTERNE D'ÉVALUATION

La logique de développement des compétences se centre sur le stagiaire et sur sa capacité à mobiliser des ressources internes et externes, les trier, les hiérarchiser, les coordonner, pour mener à bien les missions qui lui sont confiées.

La formation EAP1 est certificative.

La certification (acte administratif réalisé par la commission d'attribution des diplômes) se base sur la synthèse des évaluations réalisées par l'équipe pédagogique pendant la formation :

- évaluations diagnostiques
- autoévaluations accompagnées
- évaluations formatives critériées
- évaluation sommative et certificative (synthèse des évaluations ci-dessus) ;

1. Modalités d'évaluation :

La formation fait l'objet d'évaluations formatives, dont des auto-évaluations accompagnées (le stagiaire accompagné du formateur réalise sa propre évaluation), tout au long de la formation.

L'auto-évaluation accompagnée offre une double focale dans le champ du développement des compétences :

- la capacité du stagiaire à activer et articuler ses ressources,
- la résolution du problème rencontré.

Cette pratique évaluative élargit le champ d'implication du stagiaire dans la formation. En plus d'être acteur de sa formation, le stagiaire est :

- évaluateur de ses capacités,
- développeur de sa confiance,
- diagnostiqueur de sa pratique,
- auteur de son autonomisation.

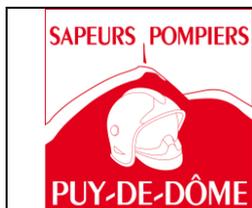
Les mesures se réalisent sur la base de critère(s) et/ou d'indicateur(s).

Les critères permettent de caractériser les actions. Ils peuvent se classer par catégories :

- qualité : exactitude, précision, rigueur ...
- process : adéquation, adaptation ...
- normes : connaissance, respect, conformité ...
- comportementaux : autonomie, initiative, aptitude, rapidité, cohérence, pertinence ...

Les indicateurs sont des informations mesurables et comparables (temps d'exécution, quantité).

Les modalités d'évaluation doivent, dès le début de la formation, être portées à la connaissance du stagiaire, afin de l'associer au processus.



REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS

Création :
Oct. 2020

Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1

Mise à jour :
30 Nov. 2020

Les évaluations de l'EAP1 sont réalisées au cours des séances conduites par les apprenants. Les critères sont identifiés dans la fiche d'évaluation certificative.

L'unité de valeur 1.1 « conduite de séance » fera l'objet d'une évaluation certificative par une mise en situation. L'apprenant sera évalué à minima sur le respect des règles d'une animation de séance, de la sécurité et sur la justification des actions mises en œuvre lors de sa prestation.

Les évaluations seront réalisées en continu sur la durée de la formation. L'unité de valeur 1.2 n'est pas évaluée.

MODULE UNIQUE EAP1	
UV 1.1 : CONDUITE DE SEANCE	Evaluation Certificative
UV 1.2 : MISE EN ŒUVRE DES ICP	-

Le stagiaire se doit d'être évalué à minima une fois lors de la réalisation de conduite de séance pour chacune des activités référencées dans les tableaux ci-après. Il doit être évalué sur chaque savoir-agir lié aux compétences associées.

La MSP permet d'évaluer les habiletés et les attitudes.

Le niveau de connaissances est appréhendé soit au travers des mises en situation, soit au travers d'un échange oral ou d'un écrit.

En fin de formation, les éléments portés sur le **livret individuel de certification** doivent pour chacune des compétences signifier que la compétence est soit :

- « ACQUISE »
- « EN COURS D'ACQUISITION »
- « NON ACQUISE »

La pondération des compétences :

Les compétences référencées sont soumises à une notion de pondération. Certaines doivent être impérativement reconnues comme « acquises », d'autres pouvant être acceptées comme étant « en cours d'acquisition ». Les tableaux ci-après précisent la pondération.

Pour valider la formation, les compétences doivent être « acquises » pour les cases grisées et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches comportant un X.

À la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une quelconque compétence entraîne la non-validation de la formation en cours.



REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS

Création :
Oct. 2020

Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1

Mise à jour :
30 Nov. 2020

2. Objectifs de l'évaluation :

L'évaluation permet de mesurer ou d'apprécier, à l'aide de critères adaptés, l'atteinte par le stagiaire, d'un niveau de compétences pour assurer une mission donnée.

Elle est organisée comme suit : Évaluation	Opérateur en Encadrement des Activités Physiques
Évaluateur	Équipe pédagogique
Évaluation	Certificative
Supports	Livret individuel de suivi des évaluations
Épreuves	MSP + APP
La certification est réalisée à l'issue du parcours par la commission d'attribution des diplômes	

3. Grille d'évaluation : Compétences dans le domaine de l'EAP1

Activités	Compétences	Savoir-agir	A	ECA	NA
« Animer une séance »	Animer les séances d'activité physique dans le respect des règles de sécurité prédéterminées	Organiser le déroulement de la séance sur le plan matériel			
		Prendre en compte le collectif et l'hétérogénéité du groupe			
		Présenter les objectifs de la séance et le cadre de son déroulement			
		Animer les différentes phases de la séance conformément au déroulement prévu			
	Gérer la mise à disposition et l'installation des matériels requis ou adaptés	Inventorier en amont le matériel à sa disposition et son bon état de fonctionnement et d'utilisation Installer le matériel ou associer le groupe pour sa mise en place			
		Reconditionner le matériel dans les conditions permettant sa bonne utilisation ultérieure			
« Mettre en œuvre les ICP et le PAO »	Installer le matériel nécessaire et à l'organisation des ateliers	Inventorier en amont le matériel à sa disposition et son bon état de fonctionnement et d'utilisation Installer le matériel ou associer le groupe pour sa mise en place			
		Reconditionner le matériel dans les conditions permettant sa bonne utilisation ultérieure			
	Mettre en œuvre les ICP et le PAO	Organiser l'évaluation des ICP			
		Prendre en compte le collectif et l'hétérogénéité du groupe			
		Présenter les objectifs des ICP			

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétence(s) devant être « acquise(s) »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »



REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS

Création :
Oct. 2020

Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1

Mise à jour :
30 Nov. 2020

Compétences Transversales

Activités	Compétences	Savoir-agir	A	ECA	NA
A - Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité	Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme			
		Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux ...)			
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions	Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en, et hors, missions opérationnelles			
		Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres			
		Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission			
		Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres missions			
	Contribuer au "bien vivre ensemble"	Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés			
		Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles			
		Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge			
		Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté)			
	Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique	Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers			
		Autoévaluer son potentiel physique			
		Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP)			
		Agir et réagir lors d'une agression physique			
		Autoévaluer son potentiel psychologique			
Développer et améliorer son potentiel psychologique					
		Agir et réagir lors d'une agression psychologique			

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétence(s) devant être « acquise(s) »
- Case(s) blanche(s) = à minima compétence(s) « en cours d'acquisition »

Activités	Compétences	Savoir-agir	A	ECA	NA
B - S'impliquer dans son activité	Analyser le contexte, identifier les situations complexes	Observer la situation, le contexte, l'environnement			
		Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux personnes et aux risques			
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	Adapter son comportement aux circonstances			
		Anticiper sur les évolutions de la situation			
	Développer et encourager la réflexivité	Autoévaluer ses compétences et ses connaissances			
		Contribuer à l'autoévaluation des compétences et des connaissances de ses équipes			
		Identifier les axes d'amélioration à développer			
	Engager une démarche du développement permanent pour soi et le collectif	Développer ses compétences et ses connaissances			
		Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et ses connaissances			
	Comprendre et rédiger des écrits	Utiliser les moyens de communication à disposition			
Comprendre les documents écrits					
Élaborer des écrits					
Exercer en qualité d'acteur du service public	Agir conformément aux missions du service public				
	Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public				
Diffuser la culture du service public	Mesurer les limites d'actions du SIS				
	Diffuser et partager les limites d'action du SIS				
C - Agir au sein du collectif	S'intégrer au sein du collectif	Analyser les forces et les faiblesses du collectif			
		Développer la notion de collectif			
	Travailler avec, et pour, le collectif	Partager l'intérêt commun			
		Favoriser la bienveillance			
	Échanger et partager les informations	Échanger avec bienveillance et attention			
		Partager en s'assurant d'être compris			
		Agir dans le cadre de sa mission de service public			
	Développer le collectif en qualité de leader	Rendre compte des situations			
Dynamiser le groupe et l'esprit collectif					
D - Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et des matériels	Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle	Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés			
		Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission			
		Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle			
		Réaliser des contrôles croisés			
	Organiser la vérification des matériels et des véhicules	Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et des véhicules avant, durant et après l'intervention			
		Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement			
	Diriger le reconditionnement des équipements, des matériels et des véhicules	Rendre opérationnel les équipements, les matériels et les véhicules			
		Signaler les équipements, les matériels et les véhicules défectueux			

Principes :

- Case(s) blanche(s) = à minima compétence(s) « en cours d'acquisition »

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

4. Modalités de certification :

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis dans le référentiel interne d'évaluation est atteint.

La délivrance de la certification est assurée par le directeur de l'organisme de formation, après délibération d'une commission qui analyse la conformité de l'organisation de la formation et les résultats des évaluations fournies par l'équipe pédagogique.

4.1. Commission :

La commission se compose des membres suivants (sans cumul de fonctions) :

- le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, président
- le responsable pédagogique de l'action de la formation, rapporteur
- un sapeur-pompier titulaire de l'EAP1

Les livrets individuels de suivi et de certification permettent à la commission validant la formation de prendre en compte les évaluations réalisées tout au long de la formation et le plan de développement continu des compétences.

Tous les membres de la commission ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque les trois quarts, au moins, des membres sont présents. La commission prend ses décisions à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Cette commission est également compétente pour les procédures de dispense de formation et de validation des acquis de l'expérience. Le responsable de la formation pourra dans ce cas être remplacé par un formateur accompagnateur.

4.2. Gestion des échecs :

En cas de non-réussite lors des évaluations, constatée par la commission compétente, le stagiaire est autorisé, dans le cadre d'une nouvelle évaluation, à se présenter une fois à l'épreuve non validée et sous un délai d'un an.

Cette nouvelle évaluation portera sur une MSP minimum lui permettant de démontrer l'acquisition des compétences non acquises.

En cas de nouvel échec, constaté par la commission compétente, l'épreuve est invalidée. Le stagiaire doit alors suivre à nouveau la totalité de la formation et valider les compétences non acquises.

• Documents officiels et diplômes :

Le sapeur-pompier ayant validé la formation EAP1, après décision de la commission ad hoc, se voit délivrer, par le directeur de l'organisateur de la formation, un diplôme d'opérateur des activités physiques

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

1. Livret de suivi individuel → [Lien ENASIS](#)

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS (RIOEF)	Création : oct. 2020
	LIVRET DE SUIVI DES ÉVALUATIONS Formation EAP 1	Mise à jour : oct. 2020

SAPEURS POMPIERS

NOM : _____

Prénom : _____

CIS : _____

Semaine du : au/...../.....

N° de stage : _____

Lieu du stage : _____

Responsable du stage : _____

PUY-DE-DÔME

TABLEAU DE VALIDATION DES COMPÉTENCES

	A	ECA	NA
1. Animer une séance d'activité physique			
C1.1 Animer les séances d'activité physique dans le respect des règles de sécurité pré-déterminées			
C1.2 Gérer la mise à disposition et l'installation des matériels requis ou adaptés			
2. Maîtriser en œuvre les ICP et le PAO	A	ECA	NA
C2.1 Installer le matériel nécessaire et à l'organisation des ateliers			
C2.2 Organiser et encadrer les ICP et le PAO			

COMPÉTENCES TRANSVERSALES

A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQVVS)	A	ECA	NA
A.1 Préserver la santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité			
A.2 Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions			
A.3 Contribuer au bien vivre ensemble			
A.4 Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique			
B. S'impliquer dans son activité			
B.1 Analyser le contexte, identifier les situations complexes			
B.2 S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances			
B.3 Développer et encourager la réflexivité			
B.4 Engager une démarche de développement permanent			
B.5 Comprendre et rédiger des écrits			
B.6 Exercer en qualité d'acteur du service public			
B.7 Diffuser la culture du service public			
C. Agir au sein d'un collectif			
C.1 S'intégrer au sein du collectif			
C.2 Travailler avec et pour le collectif			
C.3 Échanger et partager les informations			
C.4 Participer au développement du collectif			
D. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels			
D.1 Contrôler les équipements de protection individuelle			
D.2 Contrôler les matériels et véhicules			
D.3 Reconditionner les équipements, matériels et véhicules			

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

--	--	--	--

Le : _____ Signature stagiaire : _____ Signature formateurs : _____

Principes :
 - Case(s) gris(es) = compétence(s) devant être « acquise(s) »
 - Case(s) blanc(s) = à minima compétence(s) « en cours d'acquisition »



REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS

Création :
Oct. 2020

Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1

Mise à jour :
30 Nov. 2020

3. Diplôme EAP1

DIPLOME D'OPERATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES DE SAPEUR-POMPIER

Le

Vu l'arrêté du 06 décembre 2013 relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers,

Vu le procès verbal du jury d'examen en date du.....déclarant que

M. né(e) le, a subi avec succès les

épreuves exigées pour l'obtention du diplôme **d'opérateur des activités physiques de sapeur-pompier**, définies

dans le référentiel des emplois, des activités et des compétences d'encadrement des activités physiques,

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le

SDIS XX – EAP – 20XX – N°XX

	REFERENTIEL INTERNE ORGANISATION ET ÉVALUATION DES FORMATIONS	Création : Oct. 2020
	Opérateur Encadrement des Activités Physiques EAP1	Mise à jour : 30 Nov. 2020

